

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT ET D'ECHANGES ENDOGENES

Colloque International

Sur : "La Société Civile en Afrique : Enjeux, Défis et Perspectives"

Du 23 Avril au 27 Avril 2001 à IDEE (OUIDAH)

Comité d'organisation :

Président : Professeur Honorat AGUESSY

Membres : (Voir la liste en annexe)

RAPPORT GENERAL

Etaient présents, à l'ouverture, d'éminentes personnalités et des invités de nombreux pays d'Afrique et des Antilles.

Plus d'une centaine de participants de différents domaines socio-professionnels scientifiques et représentants de diverses Organisations de la Société Civile du Bénin, des autres pays d'Afrique et des Antilles, ont effectivement pris part aux travaux de ce colloque.

LE COLLOQUE AU JOUR LE JOUR

Journée du 23 Avril 2001

C'est à 11 H 00 que le Professeur **Honorat AGUESSY** a commencé le déroulement de la cérémonie d'ouverture par son mot de bienvenue.

Après les différentes allocutions et l'audition des messages des délégations, le Président du Comité d'Organisation du Colloque a informé l'assistance des objectifs et de la problématique dudit Colloque.

Objectifs

- 1°) Effectuer un bilan des interventions des ONG en matière de bonne gouvernance au cours des deux précédentes décennies ;
- 2°) Mieux appréhender la configuration et l'étendue de la Société Civile ; 3°) Examiner, avec discernement, les raisons de l'autoprise en charge de la Société Civile et des revendications en direction de l'Etat ;
- 3°) Examiner, avec discernement, les raisons de l'autoprise en charge de la Société Civile et des revendications en direction de l'Etat ;
- 4°) Faire prendre conscience des rapports de complémentarité entre l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile reconnue comme le Souverain ;
- 5°) Se mettre à l'avant-garde pour la prise des initiatives requises par la mutation socio-économique rapide ainsi que la mondialisation dont il faut cerner les domaines ; 6°) Mettre à la disposition de la Société Civile Panafricaine un cadre de concertation permanente pour l'investigation, la conquête et le partage des informations stratégiques grâce à un mécanisme simple, souple pour la synergie dans les analyses et les réactions relatives aux problèmes communs.

Problématique

La problématique qui doit guider les participants aux travaux du Colloque est formulée comme suit : « Ce que la Société Civile est, ce qu'elle n'est pas, et ce qu'elle devrait être. »

Après un intermède artistique, les participants sont invités au démarrage des travaux de ce Colloque International dès le début de l'après-midi de cette première journée.

Après-midi du 23-04-2001

Les travaux en plénière ont démarré par des informations, après la présentation des participants au Colloque et la constitution du praesidium des séances qui se compose comme suit :

<u>Président</u>	:	Professeur Honorat AGUESSY (Bénin)
<u>Vice-Présidents</u>	:	M ^{me} Marie Elise GBEDO (Bénin) M ^f Bayi SINIBAGUY-MOLLET (Congo)
- <u>Secrétaire Général</u>	:	M ^r Jean-Bosco NADIA (Bénin)
- <u>Secrétaire Général Adjoint</u>	:	M ^r Nwiile ZINI (Nigeria)
- <u>Rapporteur Général</u>	:	M ^r Samson AGOSSOU (Bénin)
- <u>Rapporteurs Adjoints</u>	:	M ^{me} Horlna PIERRE (Haïti) M ^r James Flamel K. KOSSIVI (Togo)

Participants : (Voir la liste en annexe)

Après ces formalités d'usage, les participants ont écouté un exposé introductif fait par le Vice-Président, **M^r Bayi SINIBAGUY MOLLET** sur le sujet suivant : « *Contribution à la réflexion* » embrassant tous les sous-thèmes du programme du colloque.

Cet exposé introductif est suivi de l'exposé de MM **Jean Sourou AGOSSOU** intitulé "*Pour une Société Civile efficiente et consciente de ses responsabilités.*"

Ces exposés ont permis aux participants d'exprimer, d'entrée de jeu, leurs préoccupations quant au fonctionnement de la Société-Civile en Afrique.

Des nombreuses interventions (**MM. KOSSIVI, TUDIESCHE, BARRY, HOUNKPE, AWEDE, LALEYE, ANAKPON, TOM NEGUS, ROI ALLIGBONON, M^{me} NICOUE...**) suscitées par ces exposes, il faut retenir quelques éléments essentiels des préoccupations des participants mentionnés ci-dessous :

- La Mauvaise gestion des ressources publiques par les responsables politiques ;
- Absence d'organisation de la Société-Civile ;
- Non-association de la Société-Civile à la gestion des ressources dont l'Etat a la charge ;
- Absence de coopération entre les diverses organisations de la Société-Civile ;
- L'Etat n'est pas garant des droits des citoyens, mais se montre gérant ;
- La manière de gouverner ne tient pas compte des besoins de la majorité des populations ;
- Absence d'interaction entre l'Etat et la Société-civile ;
- Limites avérées de l'Etat qui ne peut pas tout faire ;
- Nécessité de la participation des femmes à la gestion de l'Etat, etc...

Il est ressorti de l'ensemble des échanges, qu'il se développe, dans les pays africains des pratiques plus ou moins subtiles de corruption :

- Les élections sont devenues les lieux de fraudes, de sarabandes et de corruptions ;
- La Société-Civile ne joue pas son rôle avec efficacité et efficience ;
- La Société-Civile est inorganisée....

A l'issue de ces débats, le point qui se dégage de l'expression des desiderata des participants, en ce qui concerne la Société-civile, est qu'il faut que celle-ci devienne une grande organisation de contre-pouvoir.

Journée du 24 Avril 2001

Placés sous la Présidence de **Maître Marie-Elise GBEDO**, les Travaux se sont déroulés en commençant par des informations relatives aux sous-thèmes sur lesquels des communications seront présentées, et surtout sur les deux sous-thèmes qui seront abordés dans la journée :

I°) La Configuration de la Société-Civile ;

II°) Les fonctions régaliennes de la Société-Civile.

Avant le démarrage effectif des travaux, le Président du Comité d'Organisation, Président du Présidium du Colloque, a souhaité la bienvenue aux frères du Cameroun et de la Lybie.

Dans la matinée, les communications de **M^r Mathias HOUNKPE**, **Francis LALEYE** et de **M^{me} Agnès BOKOSSA AGUEH** seront présentées sur les sujets suivants :

- 1°- « La Société-Civile Aujourd'hui »
- 2°- « Halte à l'Arnaque : la Société est Civile ou Politique »
- 3°- « La place de la Femme dans la Société Africaine : le cas du Bénin »

La première communication s'est appesantie sur la définition du concept « *Société Civile* » par ses objectifs.

M^r Mathias HOUNKPE, le communicateur, se situe d'abord dans les réalités du Bénin et d'aujourd'hui pour montrer comment il est difficile et hasardeux de tenter de définir le concept « Société-Civile ».

Mais, se fondant sur les points de vue des auteurs comme **Benjamin BARBER** et **Alan VOLFE**, le communicateur a adopté une démarche qui conduit à distinguer la Société Civile du monde économique et du monde politique en considérant la Société Civile comme « un domaine Indépendant où la vie sociale s'exerce librement, à l'abri de la souveraineté tant de l'Etat que du Marché » conformément à ce que Benjamin BARBER a écrit. De façon plus explicite et d'une manière démonstrative, le communicateur s'est appuyé sur trois définitions du «Politique» et trois définitions de «l'Economique» pour dire que, malgré les différences, « la Société-Civile et le politique sont tous économiques».

M^r Mathias HOUNKPE, a énuméré quelques éléments qui permettent de comprendre ce qui fait la différence entre Société Civile et le politique d'une part, et d'autre part, entre Société Civile et l'économique. Il a indiqué que :

- 1°- L'Aspiration de la Société Civile est l'épanouissement des individus, mais
- 2°- L'Etat seul et absolu brime les citoyens et
- 3°- le Marché seul et absolu n'a aucun souci de justice et d'équité.

L'Etat et le marché, a-t-il dit, comme on le voit bien dans de nombreux pays industrialisés et démocratiques, ne suffisent pas à assurer l'épanouissement de tout l'Homme.

Il ressort de cette communication que si les super-institutions que sont l'Etat et le Marché influencent la vie des individus, les individus ont besoin de recourir à l'Etat, et, dans une juste mesure, de reconnaître que le marché joue un rôle dans leur vie, tout en recherchant leur autonomie vis-à-vis de ces super-institutions. Ainsi, sans faire allusion à l'Etat et au marché, le communicateur a donné sa définition de la Société Civile comme suit :

« Société Civile peut être comme l'espace autonome, composé, de groupes (dont certains sont éventuellement réduits à une seule personne) dont les activités contribuent à l'épanouissement des individus, et donc au progrès de la Société, parce que d'une part elle contrôle et / ou complète toutes les super-institutions (formelles ou non) qui affectent la vie des citoyens; et d'autre part, elle favorise le renforcement des activités «lubrifiantes ».

Pour conclure, le communicateur a dit ; « qu'une définition analytique univoque du concept de la Société-Civile serait difficile à obtenir ; Que le problème demeure de savoir en pratique comment partager la gestion des affaires de la cité entre les super-institutions (nationales ou non) et la Société-Civile ; la Société-Civile ne doit plus être définie seulement par rapport à l'Etat et au Marché: On doit prendre en compte les objectifs ultimes de la société et tous les éléments susceptibles de les entraver ; et enfin, la Société-Civile ne doit pas être considérée comme quelque chose qui ne peut faire que du bien, quels que soient sa manifestation et son domaine d'action.

Dans la deuxième communication intitulée « Halte à l'arnaque : la Société est Civile ou Politique » présentée par M^r **Francis LALEYE**, il est aussi souligné que la Société Civile ne peut se définir sans quelques difficultés.

Le communicateur se réfère au contexte socio-politique du Bénin pour dire qu'il y a risque de confusion lorsqu'on ne sait pas qui est de la Société Civile ou qui est de la classe politique. Peut-on appartenir à la classe politique tout en se réclamant de la Société-Civile? Telle est la question nodale.

Selon lui, il faut remonter aux années 89-90 pour se faire une idée de la manifestation et de la force d'émergence de la Société Civile. Il fait ainsi allusion à la volonté exprimée par les Forces Vives de la Nation, à la Conférence Nationale, après des manifestations publiques des syndicats et de la population contre l'ordre politique établi par un parti unique.

Partant de ces faits, le communicateur a fait ressortir les caractéristiques qui permettent de définir la Société Civile.

Pour lui la Société Civile a un caractère pragmatique, ou une approche pragmatique, un caractère non partisan et un caractère non lucratif.

D'autre part, il précise que la Société Civile repose sur deux piliers qui permettent de la distinguer de la Société globale. Ces deux piliers sont :

- La Légitimité
- Et la Crédibilité

Le communicateur a fait remarquer que ces deux piliers viennent d'être mis à mal au Bénin par les derniers faits enregistrés lors des Elections Présidentielles de Mars 2001.

Au cours de ces élections, a-t-il dit, certains candidats ont créé un "label", celui du candidat de la Société Civile par rapport au crédit que les populations leur ont accordé.

Pour lui, ces faits et les indicateurs identifiés amènent à dire qu'il est difficile de définir la Société Civile de façon abstraite.

Il y a eu, a-t-il souligné, des candidats des ONG aux Elections Présidentielles de Mars 2001 au Bénin, dans le même temps où on dit que les ONG sont non partisans, sachant que ces ONG sont des groupements d'intérêts privés par rapport aux intérêts politiques.

Le constat, a-t-il fait observer, est que des ONG ont investi les domaines qui étaient réservés à l'Etat, où l'Etat avait montré ses limites. Il est donc logique d'affirmer que ces personnes qui interviennent dans le domaine réservé à l'Etat, rentrent dans le domaine du pouvoir politique.

Il faut donc déduire, a-t-il poursuivi, que les responsables d'ONG, qui ont été candidats aux élections présidentielles de Mars 2001 au Bénin, sont sortis de la Société Civile. Ceux-ci ne sont pas vraiment des représentants de la Société Civile.

Quelle est donc, s'est-il demandé, la légitimité de la candidature de ces personnes qui se réclament de la Société-Civile ?

En définitive, le communicateur a insisté sur les raisons pour lesquelles il est difficile de définir la Société Civile.

Il est difficile de définir la Société-Civile si on tente de se fonder sur la séparation entre cette société et la classe politique ou sur la classe des grands acteurs du secteur de l'économie, comme il est aussi difficile de se fonder sur la crédibilité et la légitimité pour définir la Société Civile.

Le passage par la Société Civile ne fait pas de l'homme, un homme idéal pour exercer le pouvoir d'Etat. Où serait donc la crédibilité, et qui détient la légitimité dans ces conditions ? Ainsi, a-t-il ajouté, quoiqu'il y ait une difficulté à définir la Société Civile, il faut éviter l'amalgame.

Mais, le communicateur a affirmé, en conclusion, que la Société Civile bien organisée doit pouvoir assurer la bonne gouvernance en exerçant son pouvoir de contrôle sur le pouvoir d'Etat.

La 3^{ème} communication de la matinée présentée par M^{me} **Agnès Claire BOKOSSA AGUEH** a abordé le problème de l'intégration des femmes à la société en ce qui concerne sa place dans la Société-Civile.

Cette communication se réfère au christianisme, à l'animisme et à l'islamisme pour montrer que selon ces piliers et la culture, la femme africaine et contemporaine est assujettie aux ordres des autorités politiques, des hommes, des parents, en même temps qu'elle est confinée dans les travaux de toutes sortes (champêtres, domestiques etc...) tout en étant la seule à qui l'on confie l'éducation des enfants.

Selon elle, les hommes exigent beaucoup de la femme et veulent qu'elle soit belle et soumise.

Elle a dénoncé la répartition inéquitable des pouvoirs entre homme et femme. Elle illustre ses propos par les résultats d'un certain nombre d'enquêtes menées à Cotonou depuis 1980.

M^{me} BOKOSSA a proposé qu'un "Programme d'Ajustement Culturel" soit initié et élaboré par une grande conférence en Afrique, car l'on ne peut pas développer l'Afrique. En continuant à marginaliser la femme africaine.

Au sujet de cette communication, beaucoup d'intervenants ont exprimé leurs réactions.

Femmes comme hommes, ils ont, en général, dit que les maux des femmes proviennent en grande partie d'elles-mêmes et de l'ignorance des lois.

Les interventions ont aussi mis l'accent sur le défaut d'éducation.

Au cours du Colloque, la communication de Madame Antoinette DADJO portant sur "le rôle de la femme dans la Société Civile", a eu à compléter et approfondir celle de M^{me} BOKOSSA-AGUEH.

L'après-midi du 24 Avril 2001 a été consacré à des communications relatives aux sous-thèmes 2 et 4 ayant pour dénominateur commun « la Place des diverses Forces Vives de la Nation »

Mais avant la présentation des communications prévues dans le programme, les participants ont été invités à écouter un exposé sur une expérience, c'est-à-dire « un mouvement de la Société Civile qui a décidé de prendre le pouvoir lors des élections présidentielles organisées au Bénin en Mars 2001 ».

A ce sujet, évoquant les différentes voies d'accès au pouvoir politique, qui sont :

- Le coup d'Etat ;
- La Révolution ;
- Les Elections ;

L'intervenant, M^r **BIO Daniel**, qui s'était déclaré candidat de la Société Civile aux dites élections, a estimé que la Société Civile peut amener l'un de ses membres à accéder au pouvoir, maintenant qu'on se rend compte, a-t-il dit, que les élections sont une occasion de fraudes et de sarabandes.

Il a ajouté que lorsque l'un de ses membres serait parvenu au pouvoir, la Société Civile, qui l'y aurait amené, se démarquerait de ce dernier par la suite, une fois son but atteint.

A propos de cet exposé, la stratégie imaginée par l'intervenant fut critiquée par les participants .

Un autre intervenant a apporté des nuances dans la stratégie proposée par le premier. Néanmoins, si l'intervention de ce dernier fut mieux appréciée dans la forme et presque dans le fond, des observations relatives à la notion de pouvoir et au rôle de l'Etat d'une part, différent du rôle de la Société Civile d'autre part, ont contribué à dissiper les confusions semées et l'idée de l'accès au pouvoir politique de la Société Civile.

Ces clarifications étaient nécessaires dans la mesure où, entre-temps, un autre intervenant avait dit que « la Société Civile est tout, elle est souveraine, elle a les pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire ».

L'intervention du Général à la retraite, **Séraphin NOUKPO**, a notamment apporté les précisions suivantes :

- «
- Le problème n'est pas d'opposer une force au pouvoir politique ;
 - L'objectif, c'est s'organiser pour contrôler le pouvoir coercitif de l'Etat ou la force politique s'organisant par les partis politiques. Il faut savoir ce qui suit :
 - Le pouvoir politique s'organise par les partis politiques.
 - Par ailleurs, le pouvoir économique s'organise pour produire et faire consommer ses produits.
 - La Société Civile, quant à elle, doit s'organiser, non pas pour s'opposer à l'Etat, mais pour le contrôler.

La Société Civile doit aussi contrôler le pouvoir économique, pour que n'importe quoi ne soit pas produit et soumis à la consommation. »

Un autre intervenant, comme beaucoup d'autres, a insisté sur ce que les membres de la Société Civile doivent faire. Il s'agit, selon lui, pour chacun d'éduquer et d'instruire les membres de sa famille pour l'édification de la Société Civile, sinon les forces politiques viendront corrompre ceux-ci.

Après ces échanges des communications ont été présentées sur les sous-thèmes IV et V du colloque, formulés comme suit :

IV- Fonctions régaliennes de l'Etat / Dépérissement de l'Etat.

V. Tâches que la Société Civile s'assigne.

La première communication, due à M^r **James KOSSIVI**, a pour objet de faire connaître les fonctions traditionnelles de l'Etat ainsi que les ressources dont il doit disposer pour assurer lesdites fonctions afin de garantir les droits des citoyens.

Le communicateur a surtout insisté, d'abord, sur les fonctions qui concourent à assurer l'ordre et la Justice, en décrivant les structures qui sont généralement mises en place pour l'accomplissement de ces fonctions. Ensuite, il a montré comment, en matière de ressources, la monnaie, valeur conférant une certaine souveraineté, doit jouer un grand rôle, pour assurer l'ordre intérieur et pour exercer une influence dans les relations internationales.

En abordant la problématique relative au dépérissement de l'Etat, le communicateur a prouvé que le fait pour l'Etat de ne pas frapper sa monnaie constitue un élément qui réduit ses propres pouvoirs. Pour lui, il faut étendre la notion de monnaie à la capacité de valoriser les richesses.

La plupart des intervenants ont dit au sujet de cette communication, qu'il faut insister sur le fait que l'Etat ne joue plus son rôle de garant des droits et qu'il se confine dans son rôle de gérant.

Par rapport au dépérissement de l'Etat, de nombreux participants au colloque ont soutenu que le fait d'amener l'Etat à être un Etat régulateur et non plus un Etat gérant, le fait de s'en tenir aux fonctions régaliennes, ne signifient pas, ipso facto, qu'il y a dépérissement de l'Etat. Ils ont souhaité que, de son côté, la Société Civile s'organise mieux pour produire des richesses et créer un environnement socioéconomique, et culturel propices au développement, au lieu de se laisser envahir par l'Etat et des ONG qui s'érigent en partenaires privilégiés des institutions de financement avec des conditionnantes défavorables au développement de la société.

Les communications sur le 5^{ème} sous-thème intitulé : *Tâches que la Société Civile s'assigne*, ont permis de proposer des solutions pour que la Société Civile puisse jouer son rôle, surtout face aux menaces de dépérissement de l'Etat. Les intervenants sont nombreux à dire qu'une mutation de la Société-Civile s'impose et que chacun, homme comme femme, y a son rôle à jouer.

M^r **AWEDE**, dans un exposé relatant l'évolution de la Société Civile, a amené les participants à ce colloque à découvrir à travers l'histoire des Sociétés Civiles des démocraties occidentales, comment les sociétés se sont constituées en force de pression et d'action pour que des révolutions se soient produites et que des changements sociaux soient intervenus dans les pays concernés, depuis le 14^e siècle jusqu'au 20^e siècle.

Journée du Mercredi 25 Avril 2001

La troisième journée du Colloque Internationale sur la Société Civile en Afrique a été placée sous la Présidence de M^r **Bayi SINIBAGUY-MOLLET**. Après les salutations d'usage, le professeur **Honorat AGUESSY** présente les sous-thèmes devant faire l'objet des communications et des discussions :

- **Autonomisation impérative des Organisations de la Société Civile (O.S.C.)**
- **Observatoire panafricain : Contribution de la Diaspora.**

Quatre (4) communications sont présentées aux participants :

- 1°) Organisation de la Société Civile en Afrique : Les conditions d'une ère nouvelle et d'autonomisation.
- 2°) L'évolution de la Société Civile en Afrique de l'Ouest : Devoir de participation et droit de contrôle
- 3°) La Diaspora africaine dans le défi de ses contradictions endogènes et exogènes.
- 4°) Prolégomènes à un questionnement sur la Société Civile Africaine.

1)

Organisation de la Société Civile en Afrique : Les conditions d'une ère nouvelle et d'autonomisation

par M^f Germain DESSOUNDE HOUNAHO

M^f HOUNAHO, se référant à la Société Civile de la France et à celle des USA fortement subventionnés par l'Etat central, pose la problématique de l'autonomisation des organisations de la Société Civile en Afrique où n'existent ni la subvention publique, ni la philanthropie, encore moins le mécénat. Il propose les conditions de recours à la mobilisation de fonds et de recours à l'hétéro financement. Il s'agit de partager les mêmes valeurs qui, partout ailleurs dans le monde, permettent la mobilisation de fonds : Organisation, crédibilité, représentativité, sérieux, transparence, compétitivité... Il faut être un fabricant d'espérance et un fournisseur de rêve. Il établit la différence entre le caractère non lucratif des organisations de la Société Civile et les activités d'autofinancement. Il fait la présentation du « Big Business Afrique » qui est le sigle d'un mouvement en gestation et dénommé : « Big Bang d'utilité sociale pour des investissements d'économie solidaire sécurisés en Afrique ». La philosophie qui anime le mouvement "Big Business Afrique" est celle qui prône un croisement de DAVOS et PORTO ALEGRE. Croisement qui fusionne le libéralisme triomphant avec le tout aussi triomphant communautarisme de lutte mondiale pour la solidarité. Enfin, il met en relief les perspectives pour une Afrique de l'économie solidaire ; laquelle économie solidaire doit se reposer sur cinq (5) piliers : L'Eglise, l'Islam, l'autorité traditionnelle et coutumière, le réseau des associations de développement et la majorité plurielle de la grande famille des organisations de la Société Civile.

2)

**L'évolution de la Société Civile en Afrique de l'Ouest :
Devoir de participation et droit de contrôle**

par M^{ME} Mireille EZA et présentée par sa consœur,
M^{ME} Horlina PIERRE de la délégation d'HAÏTI.

M^{me} EZA ne prétend pas livrer des réponses aux questions fondamentales que posent l'avenir et les mutations de la Société Civile Africaine. Par les réflexions suivantes, elle espère contribuer à la recherche des formules nouvelles et endogènes pour une refondation critique mais consensuelle, adaptée à l'identité, aux priorités et aux réalités nationales et donc durable. Son investigation de la Société Civile se fait à deux niveaux :

a°) La Société Civile : levier et moteur de la démocratie ;

b°) La Société Civile : Facteur de renforcement et de contrôle de la démocratie.

a°) La Société Civile : levier et moteur de la démocratie

Les institutions républicaines à elles seules ne suffisent pas à permettre et garantir la pertinence des réformes et leur efficacité. L'incitation et l'accompagnement de la démocratie ne peuvent donc se faire que par le biais du levier puissant que constitue une Société Civile avertie. Cette Société Civile, alternativement objet et sujet de la démocratie, est porteuse d'une opinion publique qui a son importance dans l'apparition et l'orientation des mouvements et courants sociaux et politiques.

Ainsi, la Société Civile se retrouve aux deux pôles du cheminement démocratique : en amont, lorsqu'elle crédite un individu ou un parti, en aval, quand elle sanctionne ou approuve. Cette dynamique ne doit pas être réduite à un simple investissement cyclique. La Société Civile doit rechercher l'information plurielle et livrer les éléments d'information et d'appréciation de son action. A cause des dérives possibles, la Société Civile doit effectuer une autocritique et une évaluation régulière pour recentrer ses interventions et s'auto-contrôler. Les pays où la Société Civile a pu être d'un apport décisif sont ceux où, par le biais des organisations et associations, une vaste toile s'est tissée d'un bout à l'autre du Territoire National. Cette toile, sans être protéiforme, est extensible et modulable à l'infini, en fonction de la nature des enjeux. Ainsi, des relais collectifs complémentaires se sont constitués parallèlement aux relais partisans existants. Cette coexistence a permis l'installation et le développement de la contradiction dans l'espace communautaire local et urbain issu de la diversité des sources d'information.

b°) La Société Civile : Facteur de renforcement et de contrôle de la démocratie.

L'équilibre des pouvoirs et leur séparation ne sont tangibles que s'il existe des supports et des éléments d'appréciation. Ces éléments relèvent de la vigilance et du contrôle de la Société Civile.

M^{me} EZA qualifie la société civile de premier pouvoir. Car, en vérité, toutes les institutions de la République tirent leur substance et leur légitimité des droits et autres prérogatives qu'elle leur confère. Il faut donc promouvoir et renforcer la Société Civile en lui donnant ce qui, au fond, reste sa prérogative principale : la possibilité et les moyens de juger, d'évaluer et d'orienter les principales institutions. Ce fameux pouvoir citoyen ne pourrait pas s'exercer sans un minimum de garantie des droits civils et politiques, sans médias libres et responsables, enfin sans l'opérationnalité et l'accessibilité des voies de recours et des contre-pouvoirs. Le contrôle citoyen devrait pouvoir intervenir à tout moment. Pour cela, il faudrait encourager la création de structures transpartisanes de régulation, de contrôle, qui auraient pour mission d'apprécier la séparation des pouvoirs et l'effectivité des réformes entreprises. La participation organisée et avertie de la Société Civile qui demeure un gage de vitalité en démocratie, s'appuie nécessairement sur un capital humain dynamique porteur d'un projet de société commun. A l'exemple du Mali, qui organise dans la capitale Bamako, la journée d'interpellation publique, au mois de Décembre, chaque année, M^{me} EZA encourage la rencontre gouvernants-gouvernés qui, hors de tout contexte partisan, peut se révéler une bonne formule d'échange et d'actualisation des différents acteurs.

Plus d'humilité, plus de contrôle, permettront à terme plus de réalisations concrètes. Enfin, l'appropriation des rouages du développement global de la collectivité constitue un engagement individuel et un défi qui, chaque jour, nous interpelle et dont nous sommes collectivement responsables.

3)

La Diaspora africaine dans le défi de ses contradictions endogènes et exogènes

par **Jean Gaspard NASSARA** et présenté par **Francis LALEYE** de la délégation du Bénin

M^r NASSARA explique qu'il s'est toujours formé, à toutes les époques, des groupes de différentes fonctionnalités à l'extérieur de leurs pays d'origine qui s'identifient à l'objet de leur déterminant.

D'où, une sorte de corporatisme, naturellement, ou corps défendant des intérêts de chaque groupe. Avec la crise économique de 1970, les luttes changent d'identification en s'inscrivant désormais dans le canevas de la défense pour la suivie dans le pays d'accueil. Le thème diaspora émerge alors de la profondeur de l'anonymat linguistique comportemental. Et les choses vont très vite à la vitesse des mutations, créant de nouveaux pôles de jeunes marchés à fortes potentialités ou savoir-faire régional. Le marché asiatique joue l'attrait d'un nouveau monde à forte valeur ajoutée soutenue dans son expansion par une capitalisation culturelle des moyens financiers entièrement drainés par la diaspora asiatique.

Quant à la diaspora africaine, elle est très visible dans la plupart des organisations sociales de leurs pays de résidence et très demandée par les autorités de ces pays, tant leurs contributions sont riches, constructives, planificatrices d'une intégration d'équivalence. C'est la diaspora «*Col Blanc*» assujettie à la vision de la dimension du pouvoir politique qui la fonctionnalise. Alors, on assistait à des démonstrations de talent qui arrivent parfois à animer des fronts de revendications de cette diaspora dans son pays d'origine. Le pouvoir auquel on attribue toutes les espérances commence à s'approcher de l'objectif de la vision personnelle, déclenchant des processus internes de quitte ou double. Mais le séisme n'était pas provoqué. Il avait simplement créé une culture de soupçons qui identifie à tout va des postes de Ministre aux initiatives qui retiennent quelque considération. C'est cette culture de soupçons qui gêne la prise de conscience de la diaspora africaine de ses responsabilités dans le développement du continent africain. Cette prise de conscience pèse sur de grands regroupements profondément contrariés par ce marché pied du pouvoir et de petits mouvements communautaires assez présents dans une diaspora de proximité.

La génération de décideurs en Afrique couvre pour la plupart des héritiers de cette diaspora contrariée. Elle est ainsi partagée entre faire mieux pour marquer l'évolution de leurs pays dans le cadre de l'intérêt que l'Afrique réserve au développement durable et cette culture de soupçon qui place l'initiative diaspora dans une perspective réglementaire de marchepied du pouvoir politico-administratif. La diaspora africaine doit donc craindre de parcourir son propre monde, chez elle, dans son pays de résidence. Elle doit aussi craindre de croiser le fer avec la culture du pouvoir dans son pays.

LES TRAVAUX EN ATELIER

Les travaux en atelier ont débuté le **Judi 26 Avril 2001** dès 9 heures et se sont poursuivis jusqu'à 18 heures 30.

Ils ont eu, pour base, les communications préparées par les participants sur les six sous-thèmes du Colloque International.

Les participants ont été répartis en quatre ateliers, en fusionnant, deux à deux, les six sous-thèmes compte tenu de la convergence de certains sous-thèmes et en regroupant les contributions des participants anglophones :

- Atelier I : Sous-Thèmes 1 & 2
- Atelier II : Sous-Thèmes 3 & 5
- Atelier III : Sous-Thèmes 4 & 6
- Atelier IV : Vue panoramique des Sous-Thèmes pour les Anglophones

QUELS SONT LES ACQUIS DE CES QUATRE ATELIERS ?

Atelier I

Cet atelier s'est penché sur :

- 1- **La Société Civile et les défis de la gouvernance.**
- 2- **La configuration de la Société Civile.**

1- S'agissant de la Société Civile et des défis de la gouvernance

Les travaux se sont articulés autour de trois axes :

- i- L'effort d'approfondissement de la Société Civile en tentant de s'en donner une définition opératoire ;
- ii- Les défis qui se posent à la Société Civile par rapport à la gouvernance ;
- iii- Les recommandations et résolutions.

i- L'EFFORT D'APPROFONDISSEMENT DE LA SOCIETE CIVILE.

Après avoir adopté une définition opératoire qualifiant la Société Civile comme étant un espace entre l'Etat et le Marché, l'atelier N°1 en est venu à considérer la Société Civile comme l'ensemble des Forces Vives, organisées ou non, collectives ou individuelles qui expriment, défendent spontanément leurs intérêts, mais ne se confondent ni au politique ni au marché -L'atelier N°1 a souligné son caractère multidimensionnel et pluriel, précisant que la Société Civile fait partie du peuple, mais n'est pas tout le peuple.

Pour l'atelier N°1, il ne saurait y avoir une définition univoque de la Société Civile car il y en existe plusieurs, avec des nuances et des dominantes dépendant des contextes, des périodes, des réalités de l'heure, de l'aire géographique et géopolitique.

ii- LES DEFIS DE LA GOUVERNANCE ONT ETE RESUMES. POUR L'ESSENTIEL. COMME SUIT :

- Le défi de l'organisation interne de la Société Civile ; démocratisation de la Société Civile (en particulier des organisations de la Société Civile) sous toutes ses formes, auto-gouvernance performante (ou satisfaisante) de la Société Civile.
- Le défi de la crédibilité de la Société Civile : crédibilité par rapport à la gestion des ressources humaines, des ressources financières et matérielles, par rapport au caractère non partisan de la Société Civile et par rapport à sa propre autonomie financière ;
- Le défi du renforcement des capacités juridiques et institutionnelles de la Société Civile notamment à travers une recommandation et une protection juridique, le défi de la formation et celui de la compétence ;

- Le défi de l'union dans le respect de la diversité à travers la constitution de plates-formes au niveau national, sous-régional et régional, ces plates-formes devant être de véritables mécanismes de concertation, il s'agit donc de constituer des réseaux,
- Le défi de l'information (qui a l'information a le pouvoir) de l'éveil de l'opinion publique afin de prendre conscience de sa propre force, le défi de l'échange des expériences. En autres termes, la Société Civile doit se battre pour s'imposer ;
- Le défi de la sensibilisation, de la conscientisation, de la mobilisation et de l'alphabétisation ;
- Rendre la démocratie plus participative ;
- Le défi de la lutte pour l'Etat de droit en amenant les dépositaires de la puissance publique à rendre compte de leurs actions (moralisation de la vie publique et de la vie sociale).
- Le défi de l'égalité d'accès et de traitement dans les services administratifs, y compris l'accès et le traitement des paysans et des plus pauvres ;
- Le défi de la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie ;
- Le défi que constitue le respect permanent des droits de la personne humaine, notamment le contrôle de l'utilisation de la force publique dans le respect de la loi ;
- Le défi du contrôle et de l'évaluation internes et externes à court, moyen et long terme (en fin de bilan)
- Le défi de la souveraineté économique passant par la monnaie unique dans un ensemble régional ;
- Et enfin le défi de la participation à l'élaboration et à la définition des politiques de développement.

iii- LES RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS SONT FUSIONNEES AVEC CELLES RELATIVES A LA CONFIGURATION DE LA SOCIETE CIVILE.

En ce qui concerne la configuration de la Société Civile, les travaux se sont articulés autour de deux axes :

- i°) Les conséquences de l'approfondissement de la Société Civile et de la définition opératoire qui en est dégagée ;
- ii°) Les Recommandations et Résolutions fusionnées avec celles de la Société Civile et Défis de la Gouvernance.

CONSEQUENCES DE L'APPROFONDISSEMENT DE LA SOCIETE CIVILE :

- La Société Civile est une entité bien distincte de l'Etat et de la Classe Politique ;
- La liberté reconnue à tout citoyen, a fortiori à tout acteur de la Société Civile de viser au pouvoir (le conquérir ou y participer) ;

- Tout acteur de la Société Civile visant au pouvoir (le conquérir ou y participer) s'exclut de la Société Civile en devenant un acteur membre de la classe politique ;
- L'existence de passerelles entre la classe politique et la Société Civile (non ennemies), mais aucune confusion entre la Société politique et la Société Civile,
- Le flou et la confusion créés par la dénomination "Candidat ou Représentant de la Société Civile au sein de la Classe politique ";
- La Société Civile considérée comme une école d'éducation civique, une école de patriotisme et d'attachement à l'intérêt général ;
- La Société Civile ne saurait se confondre avec ce qu'elle n'est pas et ne peut devenir.

RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS DE L'ATELIER N°1

A*) *VIS-A-VIS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE*

- Démocratiser la Société Civile par la pratique d'une autogouvernance performante ;
- Susciter la mise en place, aux niveaux national, sous-régional et régional, des mécanismes de concertation des organisations de la Société Civile ;
- Développer et multiplier les actions de lobbying afin d'infléchir les décisions, lois et règlements dans le sens des aspirations et de l'intérêt de la population en général et de la Société Civile en particulier ;
- Assurer la vigie sociale en vue de la démocratisation des Etats africains à travers :
 - Le respect des droits de l'homme ;
 - La lutte contre l'impunité ;
 - La lutte contre la corruption ;
 - L'organisation et la tenue d'élections pacifiques et transparentes ;
 - Le renforcement de l'Etat de droit.

B*) *VIS-A-VIS DES POUVOIRS PUBLICS*

- Inciter les pouvoirs publics à alléger les procédures d'enregistrement et de reconnaissance juridique des organisations de la Société Civile;
- Inciter les pouvoirs à alléger les procédures de taxation et d'imposition des biens et matériels destinés aux organisations de la Société Civile;

- Faire obligation aux Etats d'associer la société Civile à la définition, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement.

C*) *VIS-A-VIS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES*

- Aider les organisations de la Société Civile dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles ;
- Faire un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds internationaux aux fins d'un appui logistique et financier des organisations de la Société Civile africaine.

Atelier N°2 (Voir, en annexe, la composition de son bureau et de l'équipe)

Il s'est penché sur :

- 1-) L'Autonomisation impérative des organisations de la Société Civile
- 2-) Les Tâches que la Société Civile s'assigne.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

L'analyse des Tâches que la Société Civile s'assigne a précédé les discussions sur l'Autonomisation impérative des organisations de la Société Civile, car l'autonomisation s'apprécie par rapport aux objectifs que la Société Civile s'assigne aux moyens sur le double plan humain et financier et aux idées qu'elle véhicule.

TÂCHES QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE S'ASSIGNE

Une analyse transversale à traversé six domaines importants :

- i-) Revue des différentes structures de la Société Civile ;
- ii-) L'influence des organisations religieuses : les tâches diversifiées ;
- iii-) L'examen de la situation des ONG : les tâches diversifiées ;
- iv-) La situation des Syndicats : Les Tâches spécifiques ;
- v-) La place des mass-média : Les Tâches impliquées ;
- vi-) L'intervention des artistes : Les Tâches appropriées ;
- vii-) Le poids des opérateurs économiques, des femmes, des jeunes : leurs Tâches respectives.

La Revue des différentes structures a mis en exergue :

- a*) les organisations religieuses
- b*) les organisations non gouvernementales
- c*) les associations de citoyens
- d*) les Syndicats

- e*) la presse
- f*) les artistes
- g*) les opérateurs économiques.

L'on peut dégager, de cette analyse fouillée des six structures étudiées, les idées suivantes :

- Le rôle social des organisations religieuses les amène à s'engager plus efficacement pour le bien être intégral des fidèles qui sont aussi des citoyens ;
 - Les ONG et Associations interviennent dans les actions de plaidoyer auprès des pouvoirs vis-à-vis desquels elles constituent des contre pouvoirs ;
 - Les syndicats sont et doivent rester les moyens de pression sur les pouvoirs politiques et le patronat ;
 - La presse s'identifie et s'assume par rapport aux puissances médiatiques étrangères, aux pouvoirs publics et aux pouvoirs économiques ;
 - En tant qu'éclaireurs et pionniers, les artistes sont des témoins permanents de la vie sociale dont ils constituent des messagers ;
 - Les opérateurs économiques interviennent comme acteurs de la Société Civile lorsque leurs actions prennent en compte la dimension sociale et compensent les faiblesses des pouvoirs publics.
- * L'engagement des femmes doit permettre une redécouverte des valeurs culturelles et leur transmission ;
- * La promotion de Leadership jeune par l'engagement associatif, culturel et économique est vivement recommandé.

AUTONOMISATION IMPERATIVE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les leçons dégagées de l'analyse fouillée des six structures identifiées entraînent les remarques suivantes :

- L'autonomisation des Organisations de la Société Civile apparaît comme un défi inéluctable ;
- L'autonomisation des Organisations de la Société Civile est reconnue comme condition sine qua non pour l'efficacité et la crédibilité de leurs actions ;
- L'autonomisation s'apprécie par rapport
 - a*) aux objectifs que s'assignent les Organisations de la Société Civile,
 - b*) à leurs moyens d'actions sur le double plan humain et financier,
 - c*) aux idées qu'elles véhiculent ;
- Il y a risque permanente de récupération et de manipulation des Organisations de la Société Civile qui pourrait les écarter de leurs idéaux initiaux ;
- Une section judicieuse des partenaires (Sponsors ou organismes de coopération) permet aux Organisations de la Société Civile de demeurer fidèles à leurs objectifs ;

- L'appropriation ou la fidélisation des moyens de communication de masse permet de promouvoir les valeurs de la culture africaine et d'assurer la fierté et la dignité de l'Afrique.

SYNTHESE RELATIVE AUX DEUX SOUS-THEMES :

- Le défi majeur de la Société Civile en Afrique se rapporte à sa capacité de mobilisation ;
- La Société Civile, pour ne pas être instrumentalisée, doit avoir une totale maîtrise des domaines où elle intervient ;
- Par delà les moyens, l'efficacité de la Société Civile dépend des expertises fiables qu'elle développe et la diffusion qu'elle assure de ses idées, par le dialogue social, les média et les rencontres intellectuelles.

RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS DE L'ATELIER N°2

Elles sont liées aux différentes structures identifiées :

- Les Organisations religieuses doivent avoir un engagement civique plus affirmé et éviter tout comportement ou toute prise de position susceptible de les désorienter, notamment sur les questions politiques ;
- Les ONG et Associations de Citoyens doivent intensifier leurs actions dans le sens de l'affirmation de leur présence dans les débats publics ; la spécialisation et l'expertise étant les gages de cette présence ;
- Les organisations syndicales doivent assurer leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et du patronat. Ce faisant, elles pèseront plus efficacement dans les négociations sociales ;
- Le monde étant aujourd'hui régi par la communication, la Société Civile en Afrique, pour atteindre ses objectifs, se doit de s'approprier les média en général, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication en particulier, pour la promotion et la diffusion des valeurs qu'elle défend ;
- Le patrimoine artistique et culturel, constituant l'une des richesses du continent, un engagement plus net et efficace des artistes est nécessaire pour consolider la promotion des idéaux d'amour, de justice, de paix et de solidarité ;
- La nécessaire prise en compte de l'activisme féminin et l'encouragement de la mobilisation des femmes dans tous les domaines de la vie publique, sont des conditions fondamentales pour une solidarité sociale concertée. Pour ce faire, il est urgent d'accorder la priorité à l'éducation de la fille et à l'élimination de toutes les formes de préjugés frappant la femme africaine ;
- La mise en place urgente d'un fonds spécial pour la mobilité des organisations de la société civile africaine avec souscription libre des personnalités et organismes ;
- Le développement d'une coopération active entre les organisations de la Société Civile en Afrique, en vue de la constitution d'un Réseau autonome de la Société Civile.

Atelier N°3 (Voir en annexe la composition de son bureau et de l'équipe)

Il s'est penché sur :

- 1.- Les fonctions régaliennes de l'Etat / Dépérissement de l'Etat
- 2.- L'observatoire Panafricain de la Société Civile

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont articulés sur :

- i-) Des échanges approfondis et larges sur l'opportunité de l'observatoire Panafricain de la Société Civile ;
- ii-) La structure de démarrage de l'observatoire Panafricain de la Société Civile
- iii-) Les conséquences de l'assomption des fonctions régaliennes par l'Etat africain
- iv-) La publication de la déclaration de Ouidah 2001.

ECHANGES APPROFONDIS ET LARGES SUR L'OPPORTUNITE DE L'OBSERVATOIRE

Des débats fructueux, s'est dégagée la conclusion de la pertinence de l'idée de création de l'observatoire Panafricain de la Société Civile.

En tant que personnalités responsables, nimbées d'expériences, les membres de l'Atelier, conscients qu'il n'y a pas encore les textes juridiques par rapport auxquels ils pourraient se prononcer, ont envisagé une voie sage, consistant en l'adoption d'une déclaration pour consacrer l'existence de l'observatoire.

LA STRUCTURE DE DEMARRAGE DE L'OBSERVATOIRE PANAFRICAIN DE LA SOCIETE CIVILE

L'Atelier a examiné, méticuleusement, les caractéristiques d'une structure de démarrage crédible, efficace et dynamique.

L'Atelier a retenu la formule d'un Comité de Pilotage dont les termes de référence sont bien définis. Il comprend :

Un bureau avec,

- i-) 1 Président,
- ii-) 2 Vice-Présidents,
- iii-) 1 Secrétaire Général,
- iv-) 5 coordinateurs Régionaux,
- v-) 3 Coordinateurs de la Diaspora.

L'accent a été mis sur les caractéristiques suivantes de l'observatoire Panafricain de la Société Civile, ce sera :

Une Banque de données

- En rapport avec l'ensemble des associations ;
- Fonction d'information, d'éducation, d'animation ;
- Recensement des différentes composantes de la Société Civile dont il disposera de toutes les informations correspondant à leurs activités.

Structure de Mobilisation

- Devoir d'exprimer publiquement le point de vue de la Société Civile sur les sujets brûlants de l'actualité dans les secteurs de la gouvernance, de l'éducation, de la santé etc...
- Devoir de créer l'opinion et de formuler, si possible, des propositions contradictoires à celles des Etats ;
- Devoir d'identifier des personnalités africaine•s dignes, sachant défendre, avec fermeté, sérénité, compétence, rigueur et constance, les causes nobles, justes et humanitaires.

Renforcement des Capacités

- Mission d'organiser des actions de formation et d'éducation au profit des animateurs des organisations de la Société Civile ;
- Mission de recruter des personnes ressources à toutes fins utiles au bénéfice des organisations de la Société Civile.

Coopération

- Mission d'entretenir, selon la déontologie à établir par l'observatoire, des relations dynamiques avec le secteur privé, les institutions de l'Etat, les organisations régionales et internationales, les organisations de la Société Civile des autres continents.

Moyens

- Tâche de procéder à la mobilisation de ses ressources financières à travers les :
 - a-) cotisations,
 - b-) dons,
 - c-) activités génératrices de revenus (expertises, sous traitance, formation et organisation des rencontres sectorielles...)
- Le droit régalien et seigneurial est celui de frapper sa propre monnaie et de devenir propriétaire de son champ économique ;
- Un Etat sans pouvoir monétaire et financier n'est pas un Etat ;
- Ce qui justifie le dépérissement des Etats africains, c'est que nous avons affaire à des Etats sans pouvoir monétaire et financier.

LA PUBLICATION DE LA DECLARATION DE OUIDAH 2001

Le texte est publié à part comme une partie importante des Actes du colloque International.

CONSEQUENCES DE L'ASSOMPTION DES FONCTIONS REGALIENNES

Du fait que l'Etat devient Etat régulateur et non gérant, du fait que l'Etat s'en tient à ses fonctions régaliennes ne signifie pas, ipso facto, dépérissement de l'Etat en Afrique. C'est de la non assomption plénière de ses fonctions régaliennes telle que la prise en compte du pouvoir monétaire qui peut entraîner un dépérissement voilé de l'Etat en Afrique.

Les remarques suivantes doivent retenir l'attention :

- L'Etat africain a toujours privilégié la jouissance de ses droits par rapport à la réalisation de ses obligations vis-à-vis- des populations ;
- Le temps est venu de procéder à la refondation de l'Etat africain ;
- Le problème des droits et devoirs aussi bien des citoyens que de la classe dirigeante n'est toujours pas élucidé ;
- L'observatoire panafricain de la Société Civile doit organiser des colloques sur la question de la refondation des Etats africains ;
- Le régime d'émission de la monnaie fondante et propre à l'Etat est un attribut de souveraineté, un droit de propriété, un instrument puissant d'une politique gouvernementale crédible et d'une stratégie de développement.

Atelier N°4 (Atelier Anglophone : Voir, en annexe, la composition du bureau et de l'équipe)

Il s'est penché sur l'ensemble des sous-thèmes, mais a accordé une attention particulière aux sous-thèmes suivants :

- * La Société Civile et le défi de la gouvernance ;
- * La configuration de la Société Civile ;
- * Les Tâches que la Société Civile s'assigne ;
- * L'autofinancement des organisations de la Société Civile.

La Société Civile et le défi de la gouvernance

La configuration de la Société Civile

Quoique l'attention ait été portée sur trois couches qui composent la Société :

- La Haute Classe,
- La Classe moyenne,
- La Base Classe,

L'Atelier N°4 considère la configuration de la Société Civile comme une communauté de serviteurs publics, de politiciens, de commerçants, de femmes, de pauvres et de riches tous réunis par des liens culturels, politiques, économiques et idéologiques qui les font travailler pour un objectif commun.

Il est nécessaire de mettre en relief les conditions suivantes qui entravent le progrès et le développement de la Société Civile africaine :

- 1*) L'inexistence d'une éducation endogène de la population ;
- 2*) L'inexistence du pouvoir économique pour les citoyens ;
- 3*) Les conflits sporadiques ;
- 4*) Situation de corruption non vérifiée ;
- 5*) L'inexistence d'une démocratie participative ;
- 6*) Ingérence inutile dans nos affaires et décisions internes ;
- 7*) Le manque de considération pour la culture africaine ;
- 8*) L'inexistence d'une culture de la maintenance.

En bref, le plus grand défi de la gouvernance revient à savoir comment réduire positivement ces facteurs de conditionnements qui continuent d'entraver le développement socio-économique et politique.

Recommandations et Résolutions

- 1*) Développer, mettre en œuvre et soutenir un curriculum d'éducation reconnaissant les problèmes particuliers permanents de la configuration de la Société Civile en Afrique : Intégrer l'éducation civique dans l'éducation formelle et informelle à tous les niveaux ;
- 2*) Renforcer économiquement la Société Civile africaine, mettre en œuvre et soutenir, à tous les niveaux, des initiatives de micro-entreprise, avec une attention particulière aux zones rurales où sont concentrés plus de 80 % de la population africaine ;
- 3*) Elire nos dirigeants par des élections libres, transparentes et participatives d'une part, respect, à tous les niveaux les droits de la personne humaine, d'autre part ;
- 4*) Réduire, de façon appréciable, la corruption érigée en système et, si possible, mettre en place un système judiciaire responsable et objectif pour juger les citoyens corrupteurs ainsi que les citoyens corrompus suivant les rigueurs de la loi ;
- 5*) Initier une mobilisation sociale intensive axée sur la performance et une sensibilisation ainsi qu'une conscientisation des citoyens relatives à leurs droits politiques ;

- 6*) Ne coopérer qu'avec les nations étrangères qui reconnaissent et respectent les idéaux et intérêts des Africains ;
- 7*) Revoir la définition de la Culture et investir essentiellement dans les valeurs africaines qui constituent en fait le Projet de nos aspirations et idéologies collectives en tant que Peuple ;
- 8*) Développer une culture de l'entretien grâce à des programmes de développement social qui devront non seulement commencer mais aussi et surtout être soutenus évalués et exécutés de façon collective et consistante.

La mise en oeuvre, de façon efficiente, des solutions mentionnées plus haut, aidera incontestablement à prendre à bras-le-corps ces huit conditions très critiques et permettra à la Société Civile Africaine de progresser de façon décisive

Tâches que la Société Civile s'assigne

C'est parce que la Société Civile africaine a des besoins économiques, sociaux, politiques et culturels particuliers que les autorités ne peuvent pas résoudre en totalité, que des membres de la Société Civile ont pris la responsabilité d'empêcher les problèmes rencontrés.

De là, la formation des organisations non gouvernementales et autres organismes à but non lucratif.

Il est à noter que la plupart des ONG opérant au sein des populations africaines sont d'origine étrangère, initialement mises en place sans prendre en compte les besoins actuels et futurs de l'Afrique.

Il nous faut des organismes non gouvernementaux plus endogènes prenant en compte les aspirations politiques, économiques, sociales et culturelles de l'Afrique.

Autofinancement

La source de financement de la plupart des ONG étant étrangère, il convient désormais de procéder par souscriptions des membres, par publication de journaux, par des accords de souscription, d'investissements personnels pour des objectifs non lucratifs etc...

LA CEREMONIE DE CLOTURE

C'est en présence d'un nombre imposant de participants que la cérémonie de clôture s'est déroulée. Elle a commencé par la présentation de la Déclaration de Ouidah 2001 par Son Excellence M^r **Bayi SINIBAGUY-MOLLET** Vice-Président du Colloque.

Un intermède artistique eut lieu.

Ensuite, il y a eu :

- Le mot du participant présenté par le **Général Séraphin NOUKPO** Ancien chef d'état major des Armées, à la retraite.
- L'allocution du **Roi ONIKOYI** de Ouidah
- L'allocution du **Professeur Honorat AGUESSY**, Président du Colloque
- L'allocution de Son Excellence M^f **Raphiou TOUKOUROU**, président du Conseil Economique et Social.

L'impression qui a prévalu à l'issue des travaux, c'est le sens des responsabilités dont chaque participant était pénétré.

Tout comme, lors du précédent Colloque International (d'Avril 1999) relatif au "Retour de la Diaspora : Contributions des africains à la Science et à la Technologie durant la période d'esclavage et de traite négrière", chaque participant a désormais acquis la certitude et la conscience que les Africains doivent être leurs propres bailleurs tant du point de vue de la capacité intellectuelle et culturelle que du point de vue financier. Chacun sait désormais qu'au niveau de l'observatoire Panafricain de la Société Civile, c'est le sens des responsabilités de chacune et chacun qui est mis en exergue.

C'est le réseau cohérent et rigoureux que tous les organismes de la Société Civile constituent, qui consolidera la banque de données et le cadre de concertation qu'est l'Observatoire. Chacun sait qu'il doit travailler à faire connaître, aussi bien à l'intérieur de son organisation qu'à l'adresse des différentes organisations de la Société Civile dynamiques, les objectifs pertinents, cruciaux et fondamentaux de l'observatoire.

Chacun sait qu'il lui revient de susciter l'adhésion de tous ceux qui donnent l'impression de ne pas comprendre le sens du tournant important pour la Société Civile que représente l'observatoire Panafricain, structure souple, fonctionnelle, intégratrice, participative et de service.

C'est, dans cet ordre d'idées, que se sont quittés les participants, assurés de demeurer plus près les uns des autres, grâce à l'utilisation circonspecte et pertinente des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui édifiera le vrai nouveau *Village Continental Africain* où s'exprimera l'épanouissement de chacun et chacune, et qui se démarquera du supermarché planétaire qu'on appelle désormais, par abus de mot, *Village planétaire*.

Chacun, chacune sait qu'il convient de demeurer debout et toujours apporter sa contribution au sein du Village Continental africain.

Ouidah, le 27 Avril 2001

LE RAPPORTEUR GENERAL